

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

Le 9 décembre 2024 à 18h03, le Conseil municipal de CAIX, légalement convoqué s'est réuni en salle de Conseil sous la présidence de M. Jean-Michel SAILLY, Maire.

- Les membres présents en séance :

M. Jean-Michel SAILLY, M. Antoine BEAUVOIS, Mme Christine LECUL-LOISEL, Mme Florence GADIFFET, M. Olivier LUCAS, M. Nicolas MALYJUREK, Mme Karine RUSCART, M. Fabien COLLIER, M. Jean-Claude SACLEUX.

- Le ou les membre(s) absent(s) ou ayant donné pouvoir :

- Mme Clémence ELOY donne pouvoir à M. Fabien COLLIER.
- Mme Justine MILLAU donne pouvoir à M. Olivier LUCAS.
- M. Frédérique POTEZ donne pouvoir à Mme Christine LECUL-LOISEL.
- Mme Pascale VIGNON-ROYEZ donne pouvoir à Mme Karine RUSCART.
- M. Arthur PLANQUE donne pouvoir à M. Antoine BEAUVOIS.

- Le ou les membres absent(s) : M. Aurélien ROMBY.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du Jeudi 24 octobre 2024.

2 - Fonction publique:

- 2/1 Créations d'emplois permanents.
- 2/2 Modification du tableau des effectifs.
- 2/3 Stagiairisations de M. Denis DERAMBURE et Mme Barbara CAVEL.

3 - Finances publiques:

- 3/1 Décision modificative pour créances douteuses.
- 3/2 Virement de crédit pour le chapitre 12.

M. Jean-Claude SACLEUX propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition.

1-Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Approbation du Conseil Municipal.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
8	1 Jean Claude SACLEUX	5 Pascale VIGNON-ROYEZ Clémence ELOY Karine RUSCART Fabien COLLIER Olivier LUCAS

Le Conseil municipal adopte à la majorité cette délibération.

2- Fonction publique:

2.1 - Créations d'emplois permanents:

- Conformément à l'article L313-1 du code générale de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
- Compte tenu de l'accroissement d'activité, il convient de renforcer les effectifs du service technique et administratif.
- En conséquence, M.Le Maire propose :
- **La création** d'un emploi d'Agent technique à temps plein pour l'entretien de la commune à dater du 1er février 2025.
- **La création** d'un emploi d'Agent administratif à temps partiel à l'accueil de l'agence postale de la commune à dater du 1er février 2025.
- **La création** d'un poste d'Agent technique à temps partiel pour l'entretien "propreté et hygiène" des locaux de la commune à dater du 1er février 2025.
- Les créations des deux emplois (technique et administratif) et la création de poste (technique) pourront être attribués à des fonctionnaires de catégories C de la filière correspondante au grade d'agent.
- Le traitement sera calculé à l'indice brut de référence de la grille tarifaire disponible sur le CDG 80.
- M.Nicolas MALIJUREK: Les candidatures aux emplois sont-elles ouvertes au public ?
- M. Le Maire: Oui conformément aux règles des collectivités territoriales.
- Mme Florence GADIFFET: Est-il possible de recevoir une aide de l'État pour les créations d'emplois et du poste?
- M. Le Maire: Je ne manquerai pas de me renseigner et d'en informer le Conseil.

Approbation du Conseil Municipal

Pour:14

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2/2 - Modification du tableau des effectifs.

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1.
- Conformément à l'article L313-1 du code générale de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services (création- suppression- modification de la durée hebdomadaire d'un poste)
- Compte tenu du recrutement de deux agents techniques et un poste administratif qui sera rattaché à celui de l'Agent technique, il convient de créer la durée hebdomadaire des emplois correspondants.
- M. Le Maire propose donc:

2/2 a- La création d'un emploi d'Agent technique de catégorie C d'une durée hebdomadaire de 35H00 sur 4 jours à dater du 1er février 2025.

2/2 b- La création d'un emploi d'Agent technique de catégorie C d'une durée hebdomadaire de 8h00 à dater du 1er février 2025.

2/2 c- La création d'un emploi d'Agent administratif de catégorie C (rattaché à celui de l'Agent technique) d'une durée hebdomadaire de 12h00 à dater du 1er février 2025.

Approbation du Conseil Municipal.

Pour:14

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2.3 - Stagiairisations de M. Denis DERAMBURE et Mme Barbara CAVEL.

2.3 a - Stagiairisation de M. Denis DERAMBURE - Agent technique.

- M. Denis DERAMBURE a été recruté à la commune suite à la publication de l'offre de vacation et suite à l'accroissement d'activité. A raison de 35H00/semaine sur 4 jours.
- M.Le Maire: Propose la stagiairisation d'un an de M. Denis DERAMBURE, actuellement Agent technique à l'entretien de la commune en mission Intérimaire, plus coûteux que celui d'un emploi en CDI.
- L'Agent technique devra passer des certificats d'aptitudes requis pour lui permettre d'exécuter certaines tâches professionnelles.

Approbation du Conseil Municipal.

Pour:14

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2.3 b - Stagiairisation de Mme. Barbara CAVEL - Agent administratif

- Mme Barbara CAVEL a été recrutée suite à la démission, le 1er juin 2024, de Mme Aurélie Da PURIFICACAO et suite à la publication de l'offre de vacation.
- M.Le Maire: Propose la stagiairisation d'un an à temps partiel (12H00/hebdomadaire) de Mme Barbara CAVEL actuellement Agent administratif à la Poste communale en mission Intérimaire

Approbation du Conseil Municipal.

Pour:14

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

2.3 c - Stagiairisation de Mme. Barbara CAVEL - Agent Technique.

- Mme Barbara CAVEL a été recrutée suite à un accroissement d'activité et suite à la publication de l'offre de vacation.
- Mme Barbara sera en charge de l'entretien "propreté et hygiène" de l'ensemble des locaux de la commune.
- M.Le Maire: Propose la stagiairisation d'un an (8H00/hebdomadaire) de Mme Barbara CAVEL actuellement Agent technique en charge de l'entretien de l'ensemble des locaux de la commune en mission Intérimaire.

Approbation du Conseil Municipal.

Pour:14

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

3 - Finances publiques:

3.1- Décision modificative pour créances douteuses.

- M.Le Maire: demande d'autoriser de la décision budgétaire modificative n°02 du budget principal afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement.
- Au vu des créances depuis 2021, concernant les loyers de M. David WAVRANT, il est nécessaire de provisionner aux titres des créances douteuses. Au regard de l'ancienneté de la dette et du risque fort de non recouvrement, M.Le maire préconise de provisionner à hauteur de 100% la somme de 4756,75 €
- Cette provision s'effectuera au chapitre 68, article 681. Il n'y a pas de crédits au budget.
- Dans l'hypothèse que le Trésor Public reçoive une partie ou l'ensemble des loyers impayés, le montant correspondant sera acquitté à la commune.
- M.Le Maire: Demande d'inscrire au chapitre 68 , article 681 la somme de 4756,75 € afin de maintenir le budget équilibré et de réduire le chapitre 11, article 60.623 la somme de 4756,75 €

Approbation du Conseil Municipal.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	0	3 Pascale VIGNON-ROYEZ Justine MILLAU Karine RUSCART

Le Conseil municipal adopte à la majorité cette délibération.

3.2 - Virement de crédit pour le chapitre 12.

- Pour mémoire: En date du 5 avril 2024 le Conseil municipal a approuvé le budget primitif 2024 "délibération n° 2024-26" qui autorise M. Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- Ceci à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement, hors chapitre 12.

-Au motif que le budget alloué en 2024 aux "charges de personnel et frais assimilés" présente une insuffisance, il y a lieu de procéder un virement de crédit de 15.000 € du chapitre 011 "charges à caractère général" au chapitre 012 "charges de personnel et frais assimilés."

Approbation du Conseil Municipal.

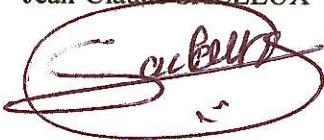
POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	0	3 Pascale VIGNON-ROYEZ Justine MILLAU Karine RUSCART

Le Conseil municipal adopte à la majorité cette délibération.

Fin du Conseil municipal à 18H50.

Le secrétaire

Jean-Claude SACLEUX



Le Maire

Jean-Michel SAILLY

